

**Report to
Rapport au :**

**Council
Conseil**

4 November 2020/le 4 novembre 2020

**Submitted on November 4, 2020
Soumis le 4 novembre 2020**

**Submitted by
Soumis par :**

**Valerie Turner, General Manager, Innovative Client Services Department/
Directrice générale des Services novateurs pour la clientèle**

Contact Person

Personne-ressource :

**Elizabeth Marland, Director, Human Resources Services/directrice, Services des
ressources humaines**

613-580-2424 x 25194, *Elizabeth.Marland@ottawa.ca*

**Ward/Quartier : CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number/Numéro du dossier:
ACS2020-ICS-HRS-0001**

**SUBJECT: FTE ANALYSIS REPORT – INFORMATION SUPPLEMENTAL TO THE
BUDGET ESTIMATES**

**OBJET : RAPPORT D'ANALYSE DES ETP – RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

REPORT RECOMMENDATIONS

**That Council receive the FTE Analysis Report as supplemental information to the
2021 Draft Budget.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal prenne connaissance du Rapport d'analyse des ETP à
titre de complément d'information du budget provisoire de 2021.**

CONTEXTE

Le rapport d'analyse des équivalents temps plein (ETP) vise à aider la haute direction et le Conseil à planifier les opérations et à prendre des décisions en leur donnant de l'information sur la répartition des ressources humaines et en portant à leur connaissance les tendances de l'évolution des ressources au fil du temps. Ce rapport comprend l'analyse détaillée de la répartition des ETP dans l'administration municipale et des types de postes qui permettent de réaliser les programmes et d'assurer les services de la Ville. Ce rapport rehausse la transparence de la Ville et sa redevabilité au Conseil et au public.

ANALYSE

Les données sur les ETP sont utilisées pour des raisons budgétaires afin de quantifier les postes ETP approuvés par le Conseil. Un ETP peut correspondre aux heures suivantes par année, selon la convention collective correspondant à la catégorie d'emploi : 1 820 heures (35 heures par semaine), 1 950 heures (37,5 heures par semaine), 2 080 heures (40 heures par semaine) ou 2 184 heures (42 heures par semaine). On utilise le dénombrement des ETP afin de quantifier le nombre d'heures annualisées pour les différents postes et ainsi établir des moyens de comparaison normalisés et universels avec d'autres organismes et municipalités.

Les postes sont créés à partir des ETP d'après les impératifs opérationnels se rapportant aux services. Ces postes sont classés dans les catégories des travailleurs à temps plein, à temps partiel, à salaire, à taux horaire, occasionnels et de stagiaires-étudiants. Le choix de la catégorie dépend du type d'employé à affecter aux travaux.

Le dénombrement des effectifs s'entend du nombre d'employés dans l'administration municipale. Ce dénombrement est différent du dénombrement des ETP. Un ETP peut être constitué de plusieurs postes, et les postes peuvent avoir plusieurs employés titulaires. C'est pourquoi l'administration municipale compte plus de postes que d'ETP et plus d'employés que de postes.

À l'heure actuelle, selon le dénombrement des ETP de la Ville, il y a 15 608,31 ETP (en tenant compte des représentants élus, du Service de police, de Prévention du crime Ottawa, du Bureau du vérificateur général, de la Bibliothèque publique d'Ottawa, de Santé publique Ottawa, du Comité de dérogation et du personnel des directions générales de la Ville (en date du 30 septembre 2020). Il s'agit d'une augmentation de 392,13 ETP depuis le 1^{er} janvier 2016. Le nombre total d'ETP pour les directions

générales de la Ville seulement (en excluant les représentants élus, le Service de police d'Ottawa, Prévention du crime Ottawa, le Bureau du vérificateur général, la Bibliothèque publique d'Ottawa, Santé publique Ottawa et le Comité de dérogation) s'établit à 12 524,35, ce qui représente une hausse de 234,63 ETP depuis le 1^{er} janvier 2016.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Il n'y a aucune répercussion sur les zones rurales.

CONSULTATION

Il n'a pas été nécessaire de mener une consultation.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Nous n'avons pas réuni les commentaires des comités consultatifs pour les besoins de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune répercussion juridique n'est associée à la réception du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Il n'y a aucune répercussion sur la gestion des risques relativement à ce rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières sont exposées dans la documentation du budget. Ce rapport est complémentaire du rapport sur le budget.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Il n'y a pas de répercussion sur l'accessibilité relativement à ce rapport.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Il n'y a pas de répercussion technologique relativement à ce rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Ce rapport étaye la volonté permanente de la Ville pour ce qui est de la viabilité financière et de la transparence.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : Rapport d'analyse des ETP

SUITE À DONNER

Les Services des ressources humaines donneront suite à toutes les directives qui lui seront communiquées dans le cadre de l'étude de ce rapport.